

ACTEURS DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE TRANSFRONTALIÈRE

La dimension économique fait partie des volets de coopération transfrontalière institutionnelle :

- tant au niveau de la Grande Région dans son ensemble, via le Sommet des Exécutifs, le Conseil Parlementaire Interrégional et le Conseil Économique et Social de la Grande Région

- qu'au niveau plus local, par exemple, l'**Eurodistrict SaarMoselle**.

Les chambres consulaires du territoire ont aussi noué des relations, afin de mieux accompagner les entreprises.

- Les chambres des métiers ont créé une instance transfrontalière, le **Conseil Interrégional des Chambres des Métiers**, afin de défendre des positions communes auprès des autres acteurs, de travailler à la résolution des problèmes auxquels se confrontent les entreprises (export, prestations de l'autre côté de la frontière, recrutement, etc.), d'échanger de bonnes pratiques.

De nombreuses initiatives d'ordre interrégional sont conduites par des partenariats émanant de la Chambre de Commerce de Luxembourg et de l'Agence nationale pour la recherche et l'innovation Luxinnovation, associant les organismes équivalents dans les pays voisins, en matière d'accompagnement des entreprises et de soutien à l'innovation.

De manière générale, il s'avère parfois difficile de coordonner l'ensemble des partenaires en raison de leur nombre et de l'étendue de la Grande Région (les projets, dont ceux cofinancés par le programme INTERREG Grande Région, sont essentiellement bi- ou trinational), mais aussi des asymétries institutionnelles (un État vs. une Région française, une entité fédérale belge et deux Länder allemands).

L'État français a aussi un rôle à jouer dans la gouvernance, à travers la DIRECCTE Lorraine, qui a notamment un rôle de suivi des échanges économiques et de l'emploi frontaliers, mais aussi de contrôle des procédures (concurrence, fraude, détachement des travailleurs).

